

**Formulaire de demande de communication de données  
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS  
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

**Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : Statbel/IBSA/IWEPS/VSA<sup>1</sup>**

**Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal<sup>2</sup>**

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef<sup>1</sup>~~

Nom : ROMAIN

Prénom : Astrid

Adresse : Rue de Namur 59 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 435 42 20

E-mail : [aromain@perspective.brussels](mailto:aromain@perspective.brussels)

**A compléter en cas de sous-traitance**

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe<sup>1</sup>

Contrat de confidentialité à joindre

Tél. :

Fax :

E-mail :

**Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.**

**Finalités du traitement**

**1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)**

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) 2020/042c
- Ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale (publié le 14 mai 2014)
- Arrêté du 26 novembre 2015 relatif à la coordination de la statistique régionale et au fonctionnement de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse

**2/ Mission de l'autorité statistique**

Les missions de l'IBSA sont décrites à l'article 9 de l'Arrêté du 26 novembre 2015<sup>3</sup> :

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles.

<sup>2</sup> Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution, le GDPR EU-2016/679 et la loi du 30 juillet 2018).

<sup>3</sup> Arrêté du 26 novembre 2015 relatif à la coordination de la statistique régionale et au fonctionnement de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse, *M.B.*, 30/12/2015, disponible sur

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/11/26/2015031899/justel>

« L'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse est l'autorité statistique de la Région de Bruxelles-Capitale. Il exécute les missions suivantes :

- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'un système de données quantitatives sérielles ;
- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'outils destinés à l'analyse socio-économique ;
- réaliser des analyses socio-économiques et de prospective macro-économique ;
- mettre à disposition du public les statistiques et les résultats des analyses de l'Institut, dans le respect des conditions énoncées par l'article 7 de l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale ;
- représenter la Région de Bruxelles-Capitale auprès des instances statistiques et économiques régionales et nationales ; - évaluer des politiques publiques à la demande du Gouvernement. »

Davantage d'information sur les missions de l'IBSA disponible à l'adresse suivante : <https://ibsa.brussels/missions>

### **3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis**

La présente demande vise à atteindre 5 objectifs, le 1<sup>er</sup> de ces objectifs sous-tendant le développement des suivants :

1) Effectuer des tests de qualité et de représentativité des résultats de l'enquête EU-SILC pour la Région de Bruxelles-Capitale. La taille de l'échantillon interrogé pour cette enquête en Région bruxelloise étant limitée, il est important de pouvoir juger correctement de la qualité des données statistiques qui peuvent être produites à partir de ses résultats. Cela permettra de déterminer par exemple quelles variables peuvent être croisées pour les objectifs suivants, et d'éventuellement développer des solutions pour pallier les résultats dont la qualité serait insuffisante (par exemple regroupement des résultats de plusieurs années d'enquête).

2) Elargir l'offre statistique de l'IBSA et produire des analyses à partir des indicateurs développés sur tous les aspects que permettent d'approcher les résultats de l'enquête EU-SILC. Les aspects principaux concernent les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus qui les composent, en particulier : la situation de logement, la situation financière du ménage, les revenus du ménage et des individus qui le composent, l'accueil des enfants du ménage, l'état de santé des membres du ménage, leur niveau de formation, leur situation professionnelle ou scolaire, leur bien-être, leur niveau de privation sociale et matérielle ou de participation sociale et culturelle, etc. Les possibilités offertes par les résultats de l'enquête EU-SILC sont multiples et leur exploitation dépendra notamment de l'expertise développée grâce à l'objectif 1.

3) Doter la Région de Bruxelles-Capitale d'un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB, comme prévu dans la stratégie régionale de transition économique 2022-2023 de la Région de Bruxelles-Capitale (6<sup>ème</sup> mesure – « Gouv 6 » – de ce plan stratégique). Il s'agit plus précisément d'adapter au niveau régional le tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB du Bureau fédéral du Plan. Un certain nombre d'indicateurs de ce tableau de bord repose sur les résultats de l'enquête EU-SILC. Il est également prévu de construire, à l'échelle des régions, un indicateur composite de bien-être, similaire à celui du Bureau fédéral du Plan, qui repose en grande partie sur les résultats de l'enquête EU-SILC.

4) Analyser les caractéristiques des ménages qui disposent (ou non) de véhicules motorisés ; analyser les liens entre accès à un véhicule motorisé et accès à l'emploi ; analyser les liens entre la possession d'un véhicule motorisé et l'accessibilité aux ressources du territoire (commerces, écoles, loisirs, espaces verts, équipements, etc.).

5) Analyser les caractéristiques du logement, les conditions de vie, l'emploi, le niveau de pauvreté monétaire, la santé ou le bien-être au regard du cadre de vie autour du lieu de domicile (accessibilité aux espaces verts, pollution de l'air, environnement sonore, exposition aux îlots de chaleur ou aux inondations, accès aux écoles, marchabilité et cyclabilité du quartier, accessibilité au territoire en transport public, etc.). Très concrètement, pour donner des exemples, il pourrait s'agir d'analyser la précarité monétaire au regard du niveau d'exposition à la pollution de l'air ou les caractéristiques du logement au regard du risque d'inondation ou d'effet d'îlot de chaleur urbain.

Pour les finalités prévues aux points 3), 4) et 5), il faut préciser qu'il n'est pas question de produire des résultats ventilés à une échelle spatiale inférieure au niveau régional. Des informations très précises sur la localisation du lieu de domicile des personnes répondantes sont cependant nécessaires pour pouvoir faire le lien entre les informations reprises dans l'enquête SILC et les caractéristiques de l'environnement, au sens large, autour du domicile. Les coordonnées XY sont dès lors demandées

pour permettre d'atteindre ces finalités d'analyses statistiques. Ces analyses s'insèrent notamment dans le cadre de l'étude des inégalités environnementales et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, une mission confiée à l'IBSA par le gouvernement bruxellois. En particulier, les analyses visent deux grands types d'inégalités (sur les 4 identifiées pour la RBC) : l'inégale répartition de la qualité environnementale entre les différents groupes sociaux et l'inégale empreinte écologique des différents groupes sociaux. En outre, dans le cadre du développement des indicateurs de bien-être à l'échelle de la Région bruxelloise (point 3), la littérature souligne l'importance de la prise en compte du cadre de vie parmi les déterminants du bien-être. En l'absence d'informations précises permettant de situer les répondants dans l'espace, l'analyse de l'ensemble des déterminants du bien-être peut être erronée.

#### **Durée de conservation des données<sup>4</sup>**

Destruction de l'ensemble de données reçues/tous les sets de données reçus dans le cadre de cette demande au plus tard :

5 années après la réception du dernier set de données.

Les données sérielles, globales et anonymes produites ainsi que les indicateurs construits seront conservés de manière illimitée.

#### **Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données**

La durée de traitement et de conservation des données est limitée au temps nécessaire pour effectuer les tests et analyses requis et pour produire les statistiques jugées pertinentes.

#### **Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données**

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles. Ceci est valable pour chacun des sets de données demandés (années d'enquête 2004 à 2027) séparément.

#### **Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées**

Vicky Truwant

#### **Description détaillée des données**

Pour atteindre les finalités poursuivies, il est nécessaire à l'IBSA de disposer de l'ensemble des variables de EU-SILC qui sont disponibles. Ces variables sont disponibles dans les 8 fichiers livrés à Eurostat (D,R,H et P, chacun en versions cross-sectionnelle et longitudinale) ainsi que dans les 3 fichiers « belges » complémentaires (HH, INDV et Leningen). De plus, les finalités d'études requièrent les coordonnées cartographiques (x et y en Lambert belge 72) et le secteur statistique de domicile de chaque ménage.

Catégorie(s) de personnes impliquées : individus et ménages

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (*facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique*) :

Type de données : données issues d'un échantillon représentatif de la population et des ménages en Belgique

- Données avec identification directe:
- Données pseudonymisées (= sans identification directe)
  - Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives aux différentes livraisons successives des données dans le cadre de cette demande, afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
- Données d'entreprises qui sont *bien* considérées comme des données à caractère personnel
- Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

<sup>4</sup> A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Données agrégées confidentielles

Période(s) de référence : Enquêtes menées de 2004 à 2022 + 5 enquêtes annuelles à venir : 2023 à 2027.

Fréquence de livraison des données : Dès que possible pour les résultats des enquêtes 2004 à 2022 puis annuellement dès que disponibles pour les enquêtes jusque 2027 (dernière livraison, en principe, en 2028).

Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

**Liste des variables demandées et preuve pourquoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs statistiques poursuivis décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables.**

Variable ou cluster de variables	Variables des fichiers D (cross-sectionnel et longitudinal) : registres de tous les ménages de l'échantillon (y compris ceux qui n'ont pu être contactés ou qui n'ont pas répondu à l'enquête)
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Ces informations sont nécessaires à la réalisation de l'objectif 1 qui vise à explorer la qualité des résultats de l'enquête. L'exploration prévue consiste essentiellement à tester la représentativité de l'échantillon bruxellois en fonction de variables d'intérêt spécifiques aux travaux de l'IBSA. En fonction des résultats obtenus et des besoins de l'IBSA en termes d'analyses, les données pourraient faire l'objet de croisements/regroupements. Et ce, afin d'obtenir un niveau de représentativité suffisant pour l'interprétation des résultats. L'analyse des taux de réponse par variable et du profil des ménages n'ayant pas répondu à l'enquête fait également partie de l'analyse de qualité prévue. Elle devrait permettre de mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes à la mise en œuvre de l'enquête, et améliorer le suivi effectué par l'IBSA auprès des groupes de travail de l'EU-SILC.
Variable ou cluster de variables	Variables des fichiers H (cross-sectionnel et longitudinal) : données issues du volet « ménages » du questionnaire de l'enquête et contenant les variables harmonisées pour Eurostat. Ces variables couvrent plusieurs thématiques : caractéristiques du ménage (type, taille...), informations sur le logement occupé par le ménage, sur les biens « durables » possédés par le ménage (notamment voiture, vélo...), sur la situation financière du ménage et particulièrement ses revenus, etc.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Les données issues de ce questionnaire « ménages » d'EU-SILC et leur croisement ne sont pas disponibles/possibles via d'autres sources. Ils permettent donc de développer de multiples indicateurs selon de multiples variables sur les thématiques évoquées ci-dessus. Ceci permettra de satisfaire aux différents objectifs cités précédemment.
Variable ou cluster de variables	Variables des fichiers R (cross-sectionnel et longitudinal) : registres de tous les membres des ménages de l'échantillon (y compris ceux qui n'ont pas répondu à l'enquête, les moins de 16 ans, etc.)
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Ces informations sont nécessaires à la réalisation de l'objectif 1 qui vise à explorer la qualité des résultats de l'enquête L'exploration prévue consiste essentiellement à tester la représentativité de l'échantillon bruxellois en fonction de variables d'intérêt spécifiques aux travaux de l'IBSA. En fonction des résultats obtenus et des besoins de l'IBSA en termes d'analyses, les données pourraient faire l'objet de croisements/regroupements. Et ce, afin d'obtenir un niveau de représentativité suffisant pour l'interprétation des résultats. L'analyse des taux de réponse par variable et du profil des ménages n'ayant pas répondu à l'enquête fait également partie de l'analyse de qualité prévue. Elle devrait permettre de mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes à la mise en œuvre de l'enquête, et améliorer le suivi effectué par l'IBSA auprès des groupes de travail de l'EU-SILC.

Variable ou cluster de variables	Variables des fichiers P (cross-sectionnel et longitudinal) : données issues du volet « individus » du questionnaire de l'enquête et contenant les variables harmonisées pour Eurostat. Ces variables couvrent plusieurs thématiques : caractéristiques démographiques de l'individu, position dans le ménage, niveau d'éducation/formation, état de santé, privation sociale et/ou matérielle, situation socio-professionnelle, etc.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Les données issues de ce questionnaire « individus » d'EU-SILC et leur croisement ne sont pas disponibles/possibles via d'autres sources. Ils permettent donc de développer de multiples indicateurs selon de multiples variables sur les thématiques évoquées ci-dessus. Ceci permettra de satisfaire aux différents objectifs cités précédemment.
Variable ou cluster de variables	Les fichiers complémentaires « HH », « INDV » et « Leningen » (pour les années pour lesquels ils sont disponibles) qui ne sont pas livrés à Eurostat et qui sont basés sur la version belge du questionnaire.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Les données standardisées envoyées par Statbel à Eurostat dans les fichiers D, H, R et P décrits ci-dessus sont parfois construites sur base des réponses à plusieurs questions du questionnaire belge. Par ailleurs, certaines questions non utilisées pour construire les variables « Eurostat » proposent des informations intéressantes. Le contenu de ces fichiers complémentaires « HH », « INDV » et « Leningen » peuvent donc offrir plus de détails quant à certaines thématiques. Moyenne les précautions adéquates, l'utilisation de ces données complémentaires peuvent permettre d'obtenir des résultats intéressants liés aux objectifs 1 et 2.
Variable ou cluster de variables	Les coordonnées cartographiques des ménages : X, Y (en mètres) selon la projection Lambert belge 72 (epsg 31370) ; le secteur statistique de résidence.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	<p>L'obtention des données cartographiques X,Y permettent une compréhension plus détaillée et plus nuancée des dynamiques urbaines.</p> <p>Ces données sont nécessaires afin de situer les caractéristiques précises de l'environnement urbain à proximité du lieu de domicile des personnes interrogées. Il n'est pas question de produire des résultats ventilés à une échelle spatiale inférieure au niveau régional. Les coordonnées XY sont uniquement utilisées pour pouvoir faire le lien entre les informations reprises dans l'enquête SILC et les caractéristiques de l'environnement, au sens large, autour du domicile des personnes répondantes.</p> <p>Cette information est nécessaire pour (1) analyser les caractéristiques de possession de véhicules au regard des caractéristiques d'accessibilité au territoire ; (2) analyser les caractéristiques socioéconomiques, d'emploi et de santé des personnes, de même que les caractéristiques des logements, au regard du cadre de vie (espaces verts, pollution de l'air, environnement sonore, exposition aux îlots de chaleur ou aux inondations, accès aux écoles, marchabilité et cyclabilité du quartier, etc.).</p> <p>Les secteurs statistiques ne suffisent pas à ces finalités et la précision des coordonnées cartographiques est nécessaire. Même s'ils constituent un maillage statistique fin, les secteurs statistiques demeurent relativement grossiers, en particulier en milieu urbain dense (ce qui est le cas de la RBC). Il ne faut pas perdre de vue qu'ils sont conçus pour représenter des indicateurs de population. Ils comprennent de ce fait généralement des volumes de population qui ne sont pas négligeables et ils sont mal adaptés pour la représentation de phénomènes continus (accessibilité, pollution de l'air, bruit, température, etc.). Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les secteurs sont souvent trop grossiers pour représenter les phénomènes continus visés par cette demande : l'accessibilité aux espaces verts est définie par un seuil de 200 m selon Bruxelles Environnement pour les espaces verts de moins de 1ha (75% des espaces verts en RBC); la pollution de l'air varie drastiquement selon que l'on se situe sur un axe fréquenté ou sur une rue parallèle protégée du trafic ; 50% de la population</li> </ul>

	<p>bruxelloise habite à une distance moyenne aux commerces de base inférieure à 142 m, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'hétérogénéité socio-spatiale à l'intérieur des secteurs n'est pas négligeable et il importe de pouvoir détecter les associations entre niveau socioéconomique et exposition aux nuisances ou accessibilité au territoire à une échelle fine.</li> </ul> <p>Les secteurs statistiques sont par ailleurs de taille et forme variables. A l'incertitude liée à l'approximation des phénomènes continus au centroïde des secteurs s'ajoute une incertitude due à des taille et forme variables des unités statistiques.</p>

### Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Nom : ROMAIN Astrid

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef~~<sup>5</sup>

### Avis du DPO (Data Protection Officer – Délégué.e à la protection des données)

Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et a émis un avis positif.

Signature et date :

Caroline Scoubeau  
(Signature)

Digitally signed by  
Caroline Scoubeau  
(Signature)  
Date: 2024.03.21  
10:31:23 +01'00'

Nom :

<sup>5</sup> Biffer les mentions inutiles.